

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-593/SG/CG affectant au Ministère de l'Economie rurale une parcelle de terrain, 'sise à Djibouti, lotissement dit de « L'Abattoir », titre foncier n° 1066.

n° 75-593/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
2 avril 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté n° 66.66/SPCG du 12 juillet 1966, affectant au Ministère des Affaires intérieures une parcelle de terrain non bâti, de 5000 mètres carrés, sise à Djibouti, au lotissement dit de « L'Abattoir » et immatriculée au livre foncier du territoire 1066, est annulé.

Art. 2

—Ladite parcelle de terrain, telle au surplus qu'elle figure au plan joint, est affectée à compter de ce jour au Ministère de l'Economie rurale pour les besoins du Service de l'Hydraulique .

Art. 3

—Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef du Service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée à Monsieur le Ministre de l'Economie rurale sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comptera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.